



Règles de fonctionnement

Année 2022

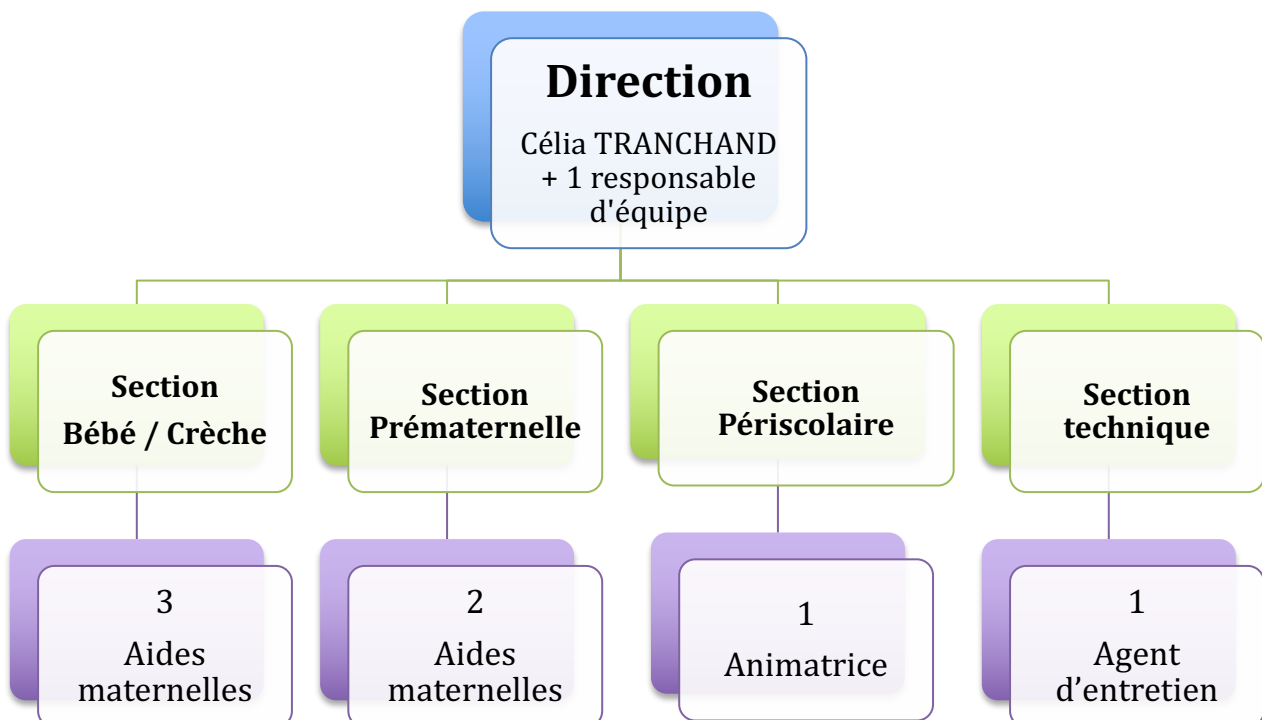
Présentation

L'enseigne 'Atout Bout'Chou' a été créé en 2005 par Anne BOUTEILLER et Claudia JEANDOT. Depuis, nos établissements sont devenus des références dans l'accueil du tout-petit en Nouvelle Calédonie.

Atout Bout' Chou 4 Val Plaisance est un centre d'enfants privé (agrément en cours), regroupant les sections bébé, crèche, prématernelle et périscolaire encadrés par 7,5 professionnels de la petite enfance et la directrice.

Nous proposons un **service professionnel** dans un **environnement privilégié** et des **conditions exceptionnelles de socialisation**.

Il est important de **lire ce règlement intérieur intégralement** avant la rentrée de votre enfant et surtout d'y **adhérer** et de le **respecter**. En effet, la vie et l'organisation au sein du jardin d'enfants, malgré notre volonté de mettre l'enfant au centre de notre attention et la prise en compte de son individualité, impose des **règles strictes de fonctionnement** propres à la **collectivité**.

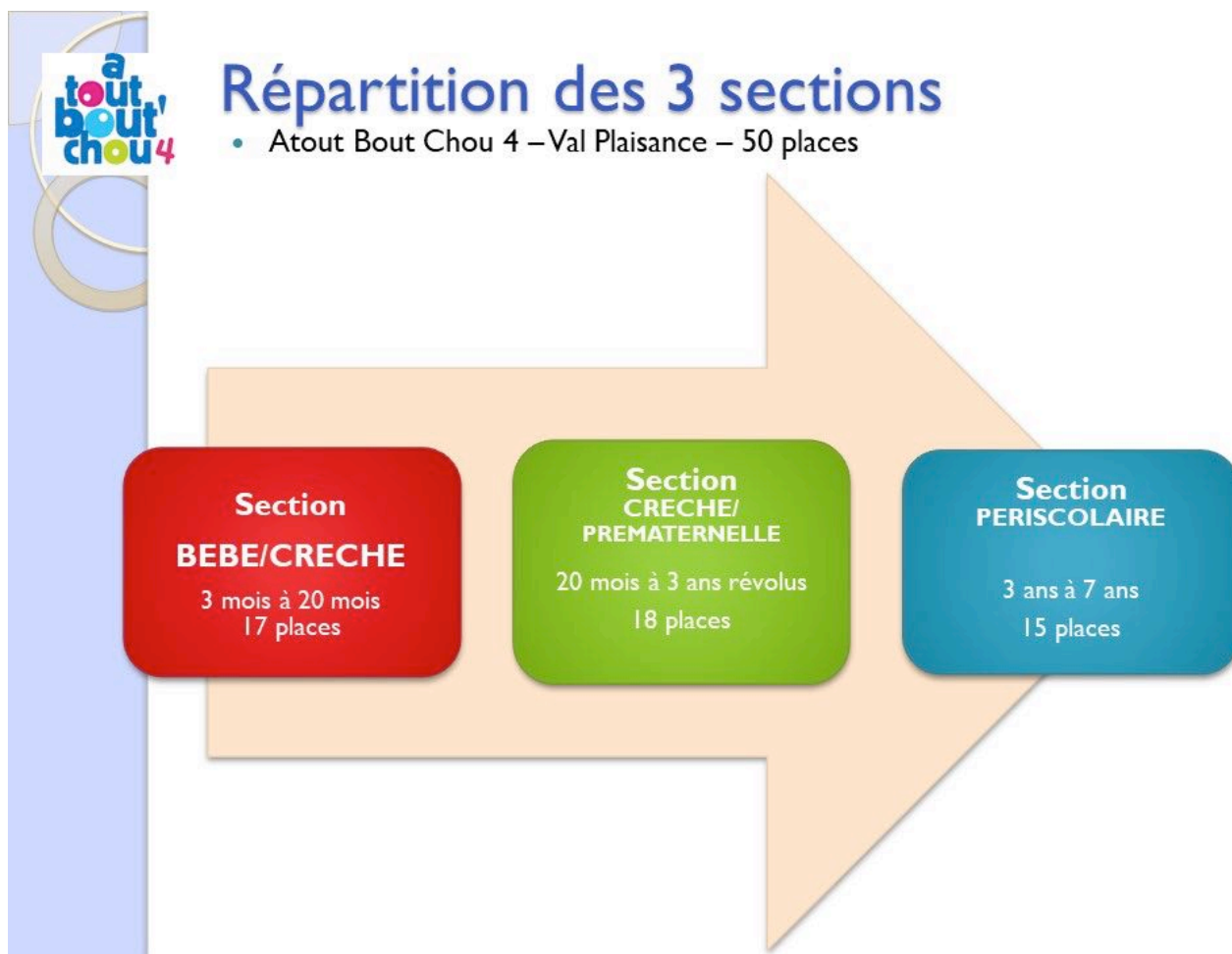


Atout Bout Chou 4 – Val Plaisance est un centre d'accueil pour enfants sur le quartier du Val Plaisance, au 2 rue Spahr. La surface totale de la partie accueil d'enfants est de 174 m², répartie en 143,40 m² de surface intérieure et 30,60 m² de cour extérieure. A noter qu'un parking de 7 places est déjà présent sur le site.

Sa capacité d'accueil est de 50 enfants âgés de 3 mois à 7 ans. Cette structure d'accueil pour enfants proposera 3 sections :

Au sein de la structure, les **ratios d'encadrement** respectent des normes strictes. Aussi, le taux d'encadrement est :

- d'une personne diplômée pour 5 enfants non marcheurs
- d'une personne diplômée pour 9 enfants marcheurs de moins de 3 ans
- et d'une personne pour 15 enfants scolarisés.



Ces taux d'encadrement nous permettent de travailler dans des conditions idéales et de répondre au mieux aux besoins des enfants.

Notre projet pédagogique

Les objectifs d'Atout Bout Chou sont fixés dans un projet pédagogique. Le projet pédagogique est donc le document reprenant l'ensemble des objectifs d'accueil et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.



Il est important d'en **prendre connaissance** afin d'y **adhérer** pleinement avant la rentrée de votre enfant.

Nos Objectifs

Notre objectif principal est l'épanouissement de l'enfant

Nous recherchons l'épanouissement de l'enfant au travers des sous-objectifs suivants :

- Etre à l'écoute du **rythme** de l'enfant et assurer les soins essentiels à son **bien-être**
- Offrir à l'enfant une **relation 'maternelle'** privilégiée avec les accueillants : douce, affectueuse et rassurante
- Créer une **ambiance chaleureuse** et **agréable** grâce à des locaux et des équipements adaptés
- Aider l'enfant à devenir **autonome** et se construire
- Amener l'enfant à communiquer et développer son **langage**
- Aider l'enfant à se **socialiser** et l'accompagner tout en douceur, dans ses premiers pas dans la collectivité
- Etablir une **relation de confiance** et d'échange entre la famille, l'enfant et la structure d'accueil
- Amener l'enfant à **découvrir le monde** grâce aux activités proposées
- Développer les **différentes formes d'intelligences** naturellement présentes en chaque enfant dans le respect de sa personnalité unique
- Adopter une **attitude positive** et encourageante vis à vis de chaque enfant
- Proposer un environnement **sain** et **écologique**
- Proposer des **repas équilibrés** et prend en compte le **facteur affectif** pendant le repas

Nos moyens

Le jeu et l'écoute représentent notre moteur d'action.

- **Atout bout chou est à l'écoute du rythme de l'enfant :**

Nous nous imposons d'être continuellement à l'écoute de l'enfant afin d'assurer son confort à chaque moment de sa journée : accueil, soin, change, sommeil, jeu.

L'équipe toute entière met son savoir-faire et son savoir être à disposition de l'enfant afin de lui prodiguer toute l'attention et les soins essentiels à son bien-être.

- **Atout bout chou offre une relation 'maternelle' :**

Nous répondons au besoin permanent de sécurité.

Nous mettons votre enfant à l'aise et en confiance dans les différents lieux de vie (salle de sieste, salle de vie, cour, sanitaire) tout en lui offrant des repères plus personnels (son lit, son doudou, sa peluche...).

Chez Atout Bout Chou, nous avons toujours une 'paire de bras' pour rassurer et consoler votre enfant, tout comme à la maison et en famille. Votre enfant ne se sentira jamais seul et incompris.

- **Atout bout chou offre une ambiance chaleureuse et agréable :**

Nous répondons au besoin d'espace et d'expression libre.

L'enfant doit pouvoir jouer et se mouvoir librement. Pour ce, une grande importance est accordée aux espaces et équipements. En effet, l'ensemble du cadre de vie est spacieux et agréablement coloré afin de créer une ambiance chaleureuse.

De plus, les espaces extérieurs offrent à l'enfant un monde d'exploration et d'imagination adapté à son âge. Les accueillants guident les enfants et organisent les activités et les temps de jeu et de repos au sein des espaces de vie.

- **Atout bout chou aide l'enfant à devenir autonome :**

L'enfant doit se sentir libre de choisir suivant ses affinités et ses goûts, le copain, le jeu ou l'activité qui l'intéresse. Il doit trouver lui-même son chemin et se réaliser. L'attitude de l'accueillant est très importante, tant pour être à l'écoute de ses désirs que pour orienter l'enfant vers un jeu ou une activité adaptée.

L'enfant apprend petit à petit à faire seul, en ayant conscience de ses possibilités et de ses limites. Il grandit doucement et prend confiance en lui.

- **Atout bout chou aide l'enfant à communiquer et développer son langage :**

Nous portons beaucoup d'attention au langage et à la communication verbale et non verbale. Nous utilisons toujours un vocabulaire approprié avec les enfants et évitons l'utilisation de mots infantiles (du type « woua woua » pour le chien). Il est important que l'enfant comprenne les situations qui l'entourent ; aussi, nous expliquons toujours le POURQUOI d'une situation.

Nous communiquons beaucoup avec les enfants pour enrichir leur langage et les aider à reformuler ou verbaliser leurs désirs. Depuis 2016, nous utilisons le langage des **bébés signes** afin de faciliter la communication des enfants et éviter les sentiments de frustrations chez les plus jeunes.

L'ensemble de l'équipe veille à utiliser une **communication non violente** basée sur la bienveillance, le respect et l'expression des besoins de chacun.

- **Atout bout chou aide l'enfant à se socialiser :**

L'enfant apprend à vivre en groupe et à partager les moments rituels de la journée avec les copains (les goûters, le repas et la sieste).

Nous aidons votre enfant, au travers d'activités et de jeux, à créer des valeurs morales : travailler en

groupe, apprendre à partager, respecter les autres enfants et les adultes.

Cette liberté n'implique pas l'absence de règles, de limites et d'interdits.

La présence éducative de l'équipe et des parents doit permettre à l'enfant d'être rassuré, d'accepter le groupe et les règles de **socialisation** afin de se réaliser.

L'accueillant est toujours présent pour anticiper et gérer les situations de conflit et de frustration avec **douceur** et **sérénité** : morsures, coups, gestes brusques, crises...

D'autre part, nous accueillons des enfants porteurs de handicap (pour lesquels la collectivité est bénéfique). Le but est de favoriser leur intégration dans le respect de leurs différences.

▪ **Atout bout chou crée une relation de confiance :**

La confiance est basée sur une communication quotidienne entre la famille, l'enfant et l'équipe. Nous disposons de nombreux outils qui vous permettent de vous sentir impliqué dans la vie de votre enfant (chants, photos, tableau d'affichage, cahier de vie, dossier, site internet...)

Nous portons une attention particulière à respecter et assurer la continuité du projet de vie que les parents ont pour leur enfant. Aussi, nous vous invitons à remplir le questionnaire de rentrée sur votre enfant et votre famille, afin que nous puissions au mieux répondre à vos attentes.

▪ **Atout bout chou invite l'enfant à découvrir le monde :**

Grâce à de nombreuses activités ludiques et pédagogiques, nous nourrissons la curiosité naturelle des enfants et leur constante envie d'aller de l'avant.

Nous proposons des activités structurées et variées pour susciter l'envie d'apprendre. Cependant, nous n'imposons rien, une grande liberté de jeu est laissée à l'enfant.

▪ **Atout bout chou prend en compte les intelligences multiples et la personnalité unique de l'enfant :**

Nous formons régulièrement l'ensemble de l'équipe d'accueillants à identifier et prendre en compte les différentes formes d'intelligences naturellement présente chez l'enfant et leur personnalité. C'est grâce à la richesse et à la diversité des activités proposées que chaque enfant, selon ses facilités, découvre le monde et construit ses idées.

▪ **Atout bout chou adopte la 'positive attitude' :**

Nous répondons aux besoins d'encouragement et de soutien nécessaires à la construction d'un enfant épanoui. Même si chaque enfant est différent, nous croyons en chacun d'eux et mettons tout en œuvre pour adopter une attitude positive. Nous valorisons chacune de ses expériences et veillons à ce que le langage utilisé avec les enfants soit toujours positif.

▪ **Atout bout chou propose un environnement sain et écologique :**

Nous proposons de nombreux jouets en bois et adoptons une démarche écologique au sein du jardin d'enfants : tri sélectif, utilisation de couches écologique et biodégradable, matériaux et peintures sans solvant.

Nous utilisons du dégraissant et du désinfectant 100% bio (fourni par un électrolyseur d'e type ROX10, à base d'eau + sel + électricité = hydroxyde de sodium – **ewater systems®** - www.ewaterystems.nc) qui remplace tous les produits d'entretien traditionnels. Il est totalement inoffensif pour les enfants

- **Atout bout chou propose des repas équilibrés et prend en compte le facteur affectif pendant le repas.**

Durant ses premières années, l'alimentation est au cœur de la vie de l'enfant. Autour d'elle se jouent bien des moments de tendresse et d'échange. Nos repas sont préparés chez un traiteur et tiennent compte des besoins nutritionnels des enfants en fonction de leur âge. Nous proposons des menus équilibrés, visés par un diététicien, dans lesquels l'équilibre est respecté.

Le moment du repas joue un rôle primordial dans le plaisir de ce que l'enfant mange et la découverte de nouveaux goûts. Il prendra ainsi de bonnes habitudes d'alimentation qu'il gardera toute sa vie.

L'environnement des repas est aussi très important, l'enfant prend son déjeuner en compagnie de ses camarades, dans sa salle de vie avec ses accueillantes. Ainsi, l'enfant est sécurisé, l'espace est calme et les effectifs restent restreints. L'enfant ne sera jamais forcé à manger et nous n'utilisons pas de chantage. Il sera invité à goûter de tout, sans être privé de dessert, dans la douceur et la bienveillance.

CALENDRIER ET HORAIRES

HORAIRES

- Pour les enfants à **plein temps ou journées** : du lundi au vendredi de **6h45 à 17h30**
- Pour les enfants en mi-temps **matin** : du lundi au vendredi de **6h45 à 12h00**
- Pour les enfants en mi-temps **après-midi** : du lundi au vendredi de **12h00 à 17h30**

Nous vous demandons de respecter IMPERATIVEMENT ces horaires.

Les dépassements horaires de sortie seront facturés en supplément, soit 2.000F/ heure entamée.

CALENDRIER Sections BEBE, CRECHE et PREMATERNELLE 2022

Jours de **fermeture 2022** pour l'ensemble d'Atout Bout Chou 4 :

- Lundi 18 avril : Pâques
 - Le pont du 26 et 27 mai : Ascension
 - Lundi 6 juin : pentecôte
 - Jeudi 14 juillet : fête nationale
 - Mardi 1^{er} novembre : Toussaint
 - Vendredi 11 novembre : Armistice
-
- **Les semaines 1** (du 3 au 9 janvier), **33** (du 15 au 21 août) et **52** (du 26 au 31 décembre)
 - En cas d'alerte cyclonique **orange et rouge (n°1 et n°2)** et en cas de pandémie

TARIFICATION et MODE DE REGLEMENT

>> LE FORFAIT DE GARDE

Quel que soit le type d'accueil choisi, le paiement peut s'effectuer, soit :

- **en totalité** en début d'année
- **mensuellement** au comptant (chèque, espèces, virement) ou par prélèvement automatique

AVANT le 8 de chaque mois.

En cas de prélèvement automatique, nous vous demandons de remplir l'**autorisation de prélèvement** fournie et de l'accompagner d'un **RIB** (Relevé d'Identité Bancaire).

- Les forfaits sont calculés sur une base annuelle, puis mensualisés. Aussi les jours de fermeture de la crèche (2 semaines en décembre) ne sont pas déduits : le mois de décembre est dû en totalité.

AU FORFAIT (annualisé)

Garde régulière

Non remboursable en cas d'absence

CRECHE

De 3 mois à 3 ans

Frais d'inscription annuel: 20.000 F.CFP
Frais de caution (encaissés): 80.000 F.CFP
Lot 3 sacs réutilisables: 2.700 F.CFP
Forfait couches: selon tarifs en vigueur

FORFAITS journées

6h45 - 17h30 / Repas inclus (CR et PR)

5 j/semaine : 1.128.000 F/an soit

94.000 F/mois

4 j/semaine : 984.000 F/an soit

82.000 F/mois

3 j/semaine : 780.000F/an soit

65.000F/mois

2 j/semaine : 552.000F/an soit

46.000F/mois

FORFAITS demi-journées

MATIN: 6h45-12h

Bébé-Crèche-Prématernelle

APRES-MIDI : 12H-17H30

Bébé- Crèche

Pas de mi-temps après-midi en prématernelle

870.000 F/an soit

72.500 F/mois

Journée supplémentaire: 5.500 F
Matinée supplémentaire avec repas: 4.500 F
Après-midi supplémentaire sans repas: 3.500 F

Dépassement horaires

2.000F/ le quart d'heure

HALTE GARDERIE

Matinée avec repas (CR et PR) 6h45 - 12h

6.000 F

Après-midi sans repas (12h - 17h30)

5.000 F

HALTE GARDERIE

A la journée

7.500 F la journée

TARIF ADAPTATION

Temps plein ou 4j/semaine :

12.500F la semaine

Mi-temps

7.500F la semaine

PERISCOLAIRE

De 3 à 6 ans

Frais d'inscription annuel: 10.000 F.CFP
Frais de caution (encaissés): 30.000 F.CFP
Réservation auprès de la direction d'ABC4

FORFAITS « SERENITE »

Tous les mercredis (après-midi et pédagogiques) et les vacances scolaires à plein-temps, calculés sur la base de

- 4 000F la demi-journée
- 6 000F la journée
- 27 500F la semaine de vacances à plein temps.

(Sauf fermeture semaine 33 du 15 au 20 août 2022)

Sérénité MAX

Du 10 janvier au 23 décembre

512.500F/an soit

43.458 F/mois (12 mois)

Sérénité

Du 16 février au 23 décembre

384.000F/an soit

34.909 F/mois (11 mois)

+ Option transport mercredis*

Du 16 février au 14 décembre

48.100 F/an soit

4.373F/mois(11 mois)

Écoles des LYS et MERMOURD

Sous réserve de la confirmation du calendrier 2022 de la DDEC

LES MERCREDIS

Demi-journée

10h45-17h30 / repas avant midi

4.500 F la demi-journée

Journée

6h45-17h30/ repas inclus

6.500 F la journée

+ Option transport occasionnel*

10h30-11h30

écoles Les Lys et Mermoud /ABC4

1.950F/trajet

LES VACANCES

Stage DEMI JOURNEE

Matin :6h45 - 12h avec repas

Après-midi 12h-17h30sans repas

19.500 F la semaine

Stage JOURNEE

6h45-17h30/ repas inclus

29.500 F la semaine

DEMI-JOURNEE

Même modalité que les mercredis

JOURNEE

Même modalité que les mercredis

CANTINE ET TRANSPORT

De 3 à 7 ans révolus

Frais d'inscription annuel: 10.000 F.CFP

FORFAITS

« GOURMETS »

Tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi du 14 février au 16 décembre, sur la base de :

- 1100F le repas,
- 1000F le trajet A/R

De 11h15 à 13h :
289.795F/an (11 mois)

26.345F/ mois
École Mermoud

* La mise en place du transport se fera sous réserve d'obtention du n° VLC délivrée par la DITTT

A LA CARTE

Garde ponctuelle

Sur réservation 24H à l'avance

>> RETARDS

En cas de retard de paiement, **une majoration de 5%** sera appliquée sur le montant de la mensualité à partir du 8 au soir.

Le non règlement répétitif dans les délais des frais de garde pourra entraîner l'exclusion de l'enfant sans préavis et la caution sera ponctuée.

ABSENCES ET DEPART

Départ définitif avant la fin du contrat d'inscription

Le contrat signé à l'inscription de votre enfant est un engagement vis à vis de la structure. Toute modification de rythme d'accueil fait l'objet d'un **avenant au contrat**.

Toute résiliation de contrat doit être signalée à la Direction par courrier ou mail, 2 mois à l'avance. Le forfait est dû pendant la durée de ce préavis que l'enfant soit présent ou non.

Absences

Le forfait mensuel est irréductible en cas d'absence ponctuelle ou prolongée de l'enfant pour maladie ou vacances.

Dans le cas contraire, nous pouvons considérer son absence comme un **départ définitif** et inscrire un nouvel enfant en attente et conserver la caution.

INSCRIPTION ET ADMISSION

Conditions d'admission

> Au niveau de l'âge

La structure accueille les enfants à partir de 3 mois et ce jusqu'à leur 4ème anniversaire dans les sections crèche et prématernelle.

Les bébés peuvent encore être au lait maternel, mais **doivent impérativement être sevré au biberon/tasse** (selon l'âge), ils doivent pouvoir prendre ses repas et s'hydrater en l'absence de la mère.

La section périscolaire accueille les enfants scolarisés âgés de 3 à 7 ans révolus.

> Au niveau de la santé^[SEP]

Tous les enfants sont soumis au calendrier vaccinal. Il est primordial que chaque parent respecte celui-ci afin de protéger son enfant et la collectivité (notamment les nourrissons qui ne sont pas totalement immunisés).^[SEP]

Les vaccins doivent être débutés avant leur entrée à la crèche.

Les enfants doivent donc être à jour dans leurs vaccins, selon le calendrier vaccinal en vigueur en Nouvelle Calédonie

Inscription

Pour inscrire votre enfant, il vous suffit de

- Remplir la **FICHE de RENSEIGNEMENTS**
- Régler les **frais d'inscription et de gestion administrative** d'un montant de **20.000 F**, valable pour la première année d'accueil chez Atout Bout Chou, et non remboursables en cas de dédit.
- Signer le **Contrat d'accueil** qui définit le rythme d'accueil de votre enfant et le montant des frais de garde.
- Régler la **CAUTION** d'un montant de **80.000F pour les sections bébé, crèche et prématernelle** et de **30.000F pour les périscolaires en forfait Sérénité**. La caution permet de réserver la place de votre enfant et sera encaissée. Elle vous sera restituée au départ définitif de votre enfant après respecté le préavis de départ et réglé les dernières factures.

Si vous changez d'avis avant la rentrée de votre enfant, **la caution vous sera rendue si le préavis de deux mois avant désistement est respecté.**

Rentrée de votre enfant

La rentrée d'une enfant peut s'effectuer en cours de mois. Il devra effectuer une période d'adaptation facturée à la carte, puis enchainera sur son forfait au prorata de sa présence.

Lors de la rentrée de votre enfant, vous devrez :

- Accepter les différents points des présentes règles de fonctionnement en signant le **CONTRAT D'INSCRIPTION**
- Fournir un **CERTIFICAT MEDICAL** d'aptitude à la vie en collectivité (de moins de 3 mois) précisant que les vaccinations sont à jour
- Remplir l'**AUTORISATION DE PRELEVEMENT** et joindre un **RIB** (en cas de prélèvement mensuel)
- Fournir une copie du **LIVRET de FAMILLE**
- Fournir un document juridique spécifiant la ou les personnes ayant la **GARDE** de l'enfant (en cas de séparation des parents, tutorat, adoption...)

Caution

A l'inscription, il vous est demandé un versement de caution de 80.000 F.

Cette caution est encaissée et vous est rendue lors du départ définitif de l'enfant, dans un délai d'un mois après son dernier jour, sauf dans les cas suivants :

- **non-respect du préavis de 2 mois en cas du départ définitif**
- **non-paiement des factures**

Cette caution est une garantie en cas de non-paiement.

Augmentation et frais administratif

Les tarifs affichés sont pour l'année en cours. Une réactualisation est possible pour l'année suivante.

INFORMATIONS ET RELATIONS AVEC LES PARENTS

Votre participation à la vie de la crèche est très importante et nous tient beaucoup à cœur.

La crèche vous est toujours ouvert, n'hésitez pas à poser les questions qui vous préoccupent ou à renseigner les accueillants en charge de votre enfant sur les éventuels changements importants dans votre vie de famille (déménagement, arrivée d'un petit(e) frère ou sœur, départ d'un parent, décès, 'séparation', adoption...)

N'hésitez jamais à faire des remarques que vous jugez utiles pour le bon fonctionnement de la crèche ainsi que le bien-être de tous les enfants accueillis.

En cas de SEPARATION des parents, ils doivent s'organiser préalablement ensemble, mais ne doivent en aucun cas compter sur le personnel pour effectuer leurs transmissions personnelles.

Un panneau d'informations générales est situé dans l'entrée. Il regroupe les informations générales concernant la vie de la crèche (menus de la semaine, réunions, dates importantes, événements spéciaux ...). Vous y trouverez également des informations culturelles relatives à la vie du petit enfant en Nouvelle Calédonie (spectacles, sorties, expositions, rencontres, salons...). Pensez à le consulter régulièrement.

Des **mails d'informations** vous sont régulièrement envoyés pour vous informer de la vie au sein de la crèche, lisez-les en entier !

Les **photos numériques** vous seront régulièrement envoyées via internet (Plateforme Dropbox sécurisée : seules les personnes disposant du lien peuvent consulter les photos)

Des invitations sont faites régulièrement aux familles pour venir découvrir à chaque fin de période le résultat du projet réalisé par les enfants : spectacle, danse, dégustation, film, exposition, ...)

Les menus sont affichés dans la structure.

Notre site internet et page Facebook

 www.atoutboutchou.com

Le site internet et notre page Facebook sont des outils importants pour favoriser les échanges entre le jardin d'enfants et la famille.

Nous vous invitons à les consulter régulièrement.

Vous y trouverez les actualités du moment et les menus des repas quotidiens des enfants.

Tous ces outils sont mis en place pour vous rendre au mieux les moments de vie de votre enfant.

CONTROLE DES ARRIVEES ET DEPARTS

> Accès sécurisé par un digicode

La porte d'entrée est gérée par un accès à digicode. Le code confidentiel vous sera remis à l'inscription de votre enfant.

Ce système est destiné à assurer la sécurité de vos enfants.

Seules les parents seront informées du code. Si exceptionnellement, une autre personne devait venir le chercher, elle pourra utiliser la sonnerie de l'entrée. Veuillez à nous fournir par avance les nom et prénom de cette personne. **L'enfant lui sera remis sur présentation de sa carte d'identité.**

> Etat de santé des personnes qui récupèrent l'enfant

Toute personne ayant consommé de l'alcool, du cannabis, du kava ou autres drogues, ne sera pas autorisée à récupérer un enfant. La tolérance zéro sera de rigueur.

SECURITE

> Les portillons de sécurité

Nous restons très soucieux de la sécurité des accès. Aussi, **nous vous demandons de veiller à fermer chaque portillon et barrière derrière vous et de vérifier qu'aucun enfant ne se soit faufilé. Vous devez être extrêmement vigilant à la fermeture des portillons.**

> Jeux et jouets personnels

Nous vous rappelons que la crèche offre de nombreux jeux et jouets aux normes françaises et Européennes aux enfants.

Afin d'éviter toute source de conflits, de casse, de perte, de vol ou d'accident (ingestion de petits objets, boucles d'oreille arrachées, perte de petites pinces à cheveux...), **nous vous demandons DE NE PAS APPORTER DE JOUETS OU OBJETS PERSONNELS dans la structure.**

> Objets dangereux

Pour la sécurité des enfants et des personnes qui travaillent dans la crèche, assurez-vous que les objets suivants ont été retirés du **sac** et des **poches** de votre enfant, car ils sont interdits au sein de la structure :

- Elastiques, pinces à cheveux, barrettes, chouchous, bijoux (gourmettes, colliers).
- Médicaments
- Poisons (vernis à ongles, dissolvant, ...)
- Téléphone mobile
- Produits cosmétiques
- Cigarettes, allumettes et briquets
- Sacs plastiques

ETAT DE SANTÉ

Les "Recommandations des Bonnes Pratiques" de la Province Sud stipulent que les enfants peuvent être reçus dans une structure d'accueil qu'aux **conditions suivantes** :

- Etre atteint d'aucune maladie contagieuse (**cause d'éviction**) :

- **Impétigo** : Eviction si lésion étendue et non recouvrable
- **Gastro-entérite** : Eviction et retour 24h après l'arrêt des symptômes
- **Angine** : Eviction et retour 2 jours après le début du traitement
- **Coqueluche** : Eviction et retour 5 jours après le début du traitement antibiotique
- **Galle** : Eviction et retour 3 jours après le début du traitement avec un certificat médical
- **Rougeole** : Eviction et retour 5 jours après le début de l'éruption
- **Oreillons** : Eviction et retour 9 jours après le début des signes

- D'avoir subi les vaccinations obligatoires sauf contre-indication

En tant que structure privée, les enfants qui souffrent des maladies suivantes ne sont pas acceptés :

- **Conjonctivite** : Eviction et retour 24h après le début du traitement
- **Varicelle** : Eviction si fièvre ou état apathique.

>> EN CAS DE FIÈVRE : 2 CAS DE FIGURES

CAS 1 : L'enfant est malade lors de son arrivée à la crèche :

Il est donc de **votre responsabilité** de déposer votre enfant dans un bon état de santé générale et de nous informer de toute prise d'antipyrétique ou autre médicament

CAS 2 : L'enfant tombe malade en cours de journée à la crèche

Une fièvre qui peut être interprétée comme bénigne, peut cacher une maladie grave et contagieuse telle que la méningite et mettre en péril la vie de l'enfant et celle de ses camarades et ce, dans un délai de quelques heures.

Lorsque l'enfant présente des symptômes inhabituels (apathie, vomissements, selles liquides, éruptions cutanées, pâleur, plaies suintantes...), **la Direction dispose du pouvoir d'appréciation** de garder l'enfant ou non.

Pour son **confort et son bien-être**, ainsi que celui de ses camarades et de ses accueillants, un parent est contacté, nous l'invitons à venir récupérer l'enfant dans les plus brefs délais.

En cas d'urgence, nous nous adressons directement au SAMU. Les frais engendrés pour toute intervention médicale auprès de votre enfant sont à votre charge.

>> ALLERGIE et ETAT DE SANTE PARTICULIER (diabète, surdité, épilepsie...)

Tout état de santé particulier doit être signalé.

Dans le respect des enfants allergiques accueillis au sein de la crèche, vous êtes prié de ne pas introduire de nourriture après la zone d'accueil (gâteau/bout de pain à la main, reste de petit déjeuner dans le sac, biberon à la bouche etc....)

Une autorisation d'hospitalisation et de soin d'urgence est à signer à l'inscription de l'enfant (fiche de renseignements). Ces autorisations permettront au secours d'intervenir efficacement en cas d'urgence.

MEDICATION

Le personnel la crèche n'est pas habilité à administrer des médicaments.
Ils doivent être donnés par les parents.

Ils pourront être exceptionnellement ADMINISTRÉS au jardin d'enfants dans les conditions suivantes :

* **présenter l'ordonnance du médecin**

Les médicaments seront donnés en **UNE SEULE PRISE** au cours du repas.

Les parents doivent signaler tout médicament donné à l'enfant chez lui afin d'éviter une quelconque **surdose médicamenteuse**.

ACCIDENT et INCIDENT

En cas d'accident (bosse, blessure, ...) survenue au sein de la structure, les parents sont informés par téléphone. Une **fiche d'accident et d'incident** sera remplie en cas de grosse blessure et co-signée par la Direction et la personne qui récupère l'enfant. Cette démarche permet ainsi de vous informer d'un accident ou incident et de laisser une trace écrite en cas d'effet secondaire ou de séquelles pour les assurances.

Le médecin référent de la crèche est le Docteur Iann Larcher.

ASSURANCES

Un contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrit par l'établissement. Il garantit les conséquences pécuniaires des dommages corporels et matériels causés à un tiers ou à eux-mêmes durant le temps de présence à la crèche.

POUX et LENTES

Vous êtes invités à « inspecter » régulièrement la tête de votre enfant pour y traiter d'éventuels hôtes indésirables (poux et lentes). L'enfant sera exclu tant que les poux n'auront pas été éradiqués.

Pensez aussi à traiter son environnement : literie, siège auto, canapés...

Renseignez-vous auprès de votre pharmacien.

HYGIENE

> **Hygiène** : les locaux, les équipements, les jeux et jouets sont nettoyés et désinfectés quotidiennement selon un protocole strict.

1 agent d'entretien travaille pour entretenir et désinfecter les zones sales (salle de change, sanitaire, poignée de portes, zone de passage...)

Afin d'éviter les épidémies :

- Les membres de l'équipe utilisent des draps d'examen individuel jetable pour chaque change et des gants en cas de selles.

> **Des porte-doudous** à compartiments individuels sont disponibles dans chaque salle de vie, afin d'éviter les contacts entre les doudous.

L'ARRIVÉE DE L'ENFANT

Lors de son réveil du matin, les premiers soins et le premier repas doivent être un moment privilégié et de partage avec un parent.

En effet, ces premiers moments de plaisirs matinaux sont des piliers indispensables à son équilibre affectif et à son développement.

Nous vous demandons donc que votre enfant soit déposé
APRÈS avoir pris son petit déjeuner et avoir été changé de la couche de la nuit.
Les repas du soir ne sont pas assurés.

LE PERISCOLAIRE

De 3 à 7 ans

Votre enfant est inscrit en périscolaire. Nous vous demandons de lire attentivement le règlement qui suit et de le conserver.

OBJECTIFS

- Proposer des activités ludiques et variées hors temps scolaire
- Accompagner les enfants dans socialisation et la découverte du monde qui les entoure

SA RENTREE

A fournir :

Nous vous demandons de bien vouloir fournir du **linge de rechange marqués aux nom et prénom** de l'enfant qui restera dans son cartable habituel.

LES DIFFERENTS TYPES D'ACCEUIL

Les transferts de l'école au jardin d'enfants doivent être organisés par les parents : nounou, transporteur, famille....

Les mercredis après-midi

L'accueil s'effectue pendant les périodes scolaires, après les temps d'école.

- ❖ Il s'effectue de 10h45 à 17h30 et le repas est servi à 11h30. Le déjeuner et le goûter de l'après-midi sont inclus dans le forfait.
- ❖ Si l'enfant est déposé avant 12h, le déjeuner est inclus. Cependant, pour des raisons d'hygiène, nous ne pourrions pas nourrir les enfants arrivant après 12h.

Les mercredis pédagogiques

L'accueil se fait en matinée, de 6h45 à 17h30. Un goûter est servi en matinée et en milieu d'après-midi et le repas est servi à 11h. Des sorties peuvent être organisées en fonction du thème ou de la saison.

Les vacances scolaires

L'accueil s'effectue de 6h45 à 17h30 du lundi au vendredi pendant les semaines de vacances scolaires. Les goûters du matin et de l'après-midi ainsi que les repas sont inclus.

Des semaines à thèmes sont mises en place chaque vacance.

Des activités optionnelles supplémentaires peuvent être réservées (ateliers bien être).

SA JOURNEE

L'accueil

L'accueil des enfants en périscolaire s'effectue :

- à partir de 6h45 chaque matin, du lundi au vendredi en période de vacances scolaires et les mercredis pédagogique
- à partir de 10h45 les mercredis après midi

C'est un moment privilégié où l'accueillant développe une relation individualisée avec l'enfant

Dîtes « au revoir » à votre enfant et ne vous en allez pas en « douce », au risque de développer un sentiment d'abandon. Son chagrin sera d'autant plus court et son adaptation facilitée.

N'hésitez pas à renseigner les animateurs du rythme ou de l'état de santé de votre enfant.

Le repas

Un **déjeuner complet** est servi à 11h30. Une nourriture diversifiée et adaptée est proposée aux enfants.

Les repas sont préparés par une société de restauration agréée par les Services d'Inspections Vétérinaires, Alimentaires et Phytosanitaires : LA CASSEROLETTE. Les repas, établis chaque semaine par un nutritionniste, sont équilibrés et adaptés à l'âge de votre enfant.

S'il est important de respecter les goûts de chacun, le rôle de l'accueillant est de susciter l'envie de goûter et de gérer l'évolution de l'enfant, les goûts pouvant évoluer avec l'âge. L'accueillant favorise l'autonomie de l'enfant.

Mais le repas est aussi un moment essentiel de la socialisation de l'enfant. C'est un moment convivial de plaisir et de dialogue. Les enfants apprennent à dire merci, s'il vous plaît, attendre leur tour, se laver les mains avant et après le repas.

Les repas ne sont pas déductibles en cas d'absence, de maladie ou de dédit.

Si votre enfant présente des intolérances ou allergies à certains aliments, il est important de le signaler dans la fiche de renseignements ou dans le questionnaire de rentrée.

Les repas préparés à la maison devront être obligatoirement stockés dans les boîtes hermétiques, afin d'éviter tout problème sanitaire et de stockage. Ils devront avoir été refroidis préalablement (mise au frigo à 4°C la veille) avant leur dépôt au jardin d'enfants.

Les goûters

Chaque jour 2 goûters sont servis aux enfants :

Le matin vers 9h, le goûter est constitué d'un fruit de saison préalablement coupé en petit morceaux. Les enfants sont invités à boire de l'eau.

Des verres d'eau nominatifs sont disponibles tout au long de la journée.

L'après-midi vers 15h, le goûter se compose de pain accompagné de confiture, beurre, chocolat ou fromage ou des biscuits..

Les gâteaux de fête

La composition des gâteaux apportés par les familles pour les occasions particulières (anniversaire, départ, fête...) doivent être exempts de crème (fouettée, pâtissière, au beurre), propice aux intoxications alimentaires.

Il vous reste donc toute la gamme de gâteaux secs, cake, biscuits, madeleine, marbré...et le traditionnel et incontournable gâteau au chocolat ou gâteau au yaourt !

Le repos

Pendant les mercredis après-midi et les journées de vacances scolaires, une sieste est proposée aux enfants à partir de 12h00.

Un coin calme aménagé avec des matelas individuels sont disponibles dans l'espace périscolaire.

Le rythme de sommeil de chaque enfant est respecté. L'endormissement est individualisé.

Seuls les membres de l'équipe assurent le coucher et le lever des enfants. Les enfants ne sont jamais seuls, même pendant les siestes.

Les enfants qui ne souhaitent pas dormir peuvent, après un temps calme, jouer dans une salle de vie avec des activités calmes.

Les règles de vie

Plus l'enfant grandit, plus il va être confronté à des règles de vie commune. Plus il va les intégrer, plus il va prendre conscience de la présence de l'autre, donc de lui-même. Ces règles constituent ses **limites structurantes**.

Elles sont précisées progressivement aux parents et aux enfants, l'accompagnement reste ainsi cohérent.

Contrairement aux interdits, les règles de vie ne sont pas immuables, elles peuvent être négociées et modifiées individuellement selon la situation rencontrée par l'enfant.

Le seul interdit reste de ne pas se mettre ou mettre en danger les autres enfants.

Le départ

L'enfant peut être récupéré à tout moment. **La section périscolaire ferme ses portes à 17h30.** Pensez à arriver quelques minutes avant l'heure de fermeture car le départ est un temps important d'échanges entre la famille et les accueillants, les éléments importants sont transmis aux parents.

Les parents doivent impérativement informer un des accueillants du départ de l'enfant.

Tenue vestimentaire

Nous vous demandons de vêtir votre enfant d'une tenue souple et confortable, permettant une grande liberté de mouvement. Il ne faut pas que votre enfant se sente serré dans ses vêtements.

Nous vous demandons également de fournir du **linge de rechange** (une tenue complète adaptée à la saison et marquée aux **NOM + PRENOM de l'enfant**) qui restera dans son cartable.

NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES DE LA **PERTE**, DU **VOL** OU DE **L'ÉCHANGE** DE
LINGE NON MARQUE.

Le port de bijoux (collier, bracelets, boucle d'oreilles) est fortement **interdit**. Ils représentent un risque pour l'enfant et pour ses camarades qui peuvent avaler ces petits objets ou se les faire arracher.

LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Pendant les semaines de vacances scolaires, des activités s'organisent autour de thèmes différents : Vacances loufoques, Les abeilles, les vikings, le cirque, les p'tits génies, la cuisine, la magie des fêtes. Pendant chaque période scolaire, les mercredis d'une même période s'articulent aussi autour d'un thème commun : Aquasplash, Agriculteurs en herbe, La ferme, Photo choc, spectacle de fin d'année et les fêtes.

Emploi du temps à titre indicatif (Mercredis pédagogiques et pendant les vacances scolaires)

6h45 à 8 h	Accueil individualisé des enfants Jeux libres
8h à 9h	Activités pédagogiques
9h à 10h	Goûter
10h à 11h30	Activités pédagogiques/ jeux libres
11h30	Déjeuner
12h	Repos et jeux calmes
A partir de 13h30	Réveil échelonné Activités pédagogiques
15h00	Goûter et récréation
15h30 à 17h30	Jeux libres en extérieur

Les activités s'alternent avec des moments de repos et de jeux libres indispensables au développement biologique et psychomoteur du jeune enfant.

En effet, la déclaration des droits de l'enfant stipule que : « chaque enfant a le droit au repos et aux loisirs ». Il s'agit de le laisser grandir et découvrir le monde à son propre rythme, sans contrainte de temps, ni de rendement.

Même si toutes les activités restent ludiques et toujours abordées au travers du jeu, elles ne sont pas obligatoires et l'enfant **a toujours la possibilité de jouer librement.**

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant et dans la construction de sa personnalité. Les jeux libres, seuls ou à plusieurs, entretiennent la créativité, l'imagination et la socialisation. Parmi eux, les jeux symboliques (coin poupée, coin garage...) favorisent la communication verbale, l'apprentissage de la socialisation, l'imitation des adultes.

La répartition s'effectuera sur deux critères : l'âge et la maturité de l'enfant.

Des sorties sont organisées régulièrement dans des lieux spécifiques suivant la thématique (piscine, titi parc, etc...). Si une tenue particulière est demandée nous vous en informerons en amont. **Nous effectuons également des sorties au parc qui sont quant elles plus informelles et spontanées** suivant la saison et le groupe d'enfants.

L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

L'accueil des enfants reconnus porteurs de handicap est défini dans un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP). Le PAP, délivré par les services sociaux compétents, définit si l'enfant peut être accueilli en collectivité et la fréquence la plus adaptée à ses besoins.

Nous vous conseillons de vous rapprocher des services du D.A.M.S.P. par mail à dampsp@cht.nc ou par téléphone au 25.42.66

En tant que structure privée, la Direction d'ATOUT BOUT CHOU 4 se réserve le droit d'apprécier si l'accueil de l'enfant est possible au sein de l'établissement (nécessité d'une Accompagnante de Vie, horaires aménagés, comportement, sociabilité et autonomie de l'enfant).